



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2019

Rapport de jury présenté par :
Madame Sabine CAROTTI,
Présidente du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CAPET EXTERNE	3
CAFEP	4

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉCRIT 1 - Première épreuve admissibilité	5
Résultats	5
Rapport de jury	5
ÉCRIT 2 - Seconde épreuve d'admissibilité	12
Résultats	12
Rapport de jury	12

ÉPREUVES D'ADMISSION

 Première épreuve d'admission - Mise en situation professionnelle	18
Résultats	18
Exemple de sujet (SUJET A)	18
Organisation de l'épreuve.....	18
Cadre général du sujet.....	18
Rapport de jury	21
 Seconde épreuve d'admission Epreuve d'entretien à partir d'un dossier	
Résultats	26
Rapport de jury	26

CONCLUSION	31
-------------------------	-----------

REMERCIEMENTS	32
----------------------------	-----------

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CAPET EXTERNE

Candidats inscrits :	511
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	156
Candidats admissibles :	68
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	
Candidats proposés pour l'admission :	30
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure moyenne	18,00/ 20
Moyenne générale des candidats admissibles	11,69/ 20
Epreuves d'admission	
Meilleure moyenne	17,85/ 20
Moyenne générale des candidats admis	13,39 / 20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	17,83/ 20
Moyenne générale des candidats admis	13,15/ 20



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

CAFEP

Candidats inscrits :	108
Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité :	42
Candidats admissibles :	20
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	
Candidats proposés pour l'admission :	8
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure moyenne	16,75/ 20
Moyenne générale des candidats admissibles	11,97/ 20
Epreuves d'admission	
Meilleure moyenne	17,95/ 20
Moyenne générale des candidats admis	15,79/ 20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	16,26/ 20
Moyenne générale des candidats admis	14,77/ 20

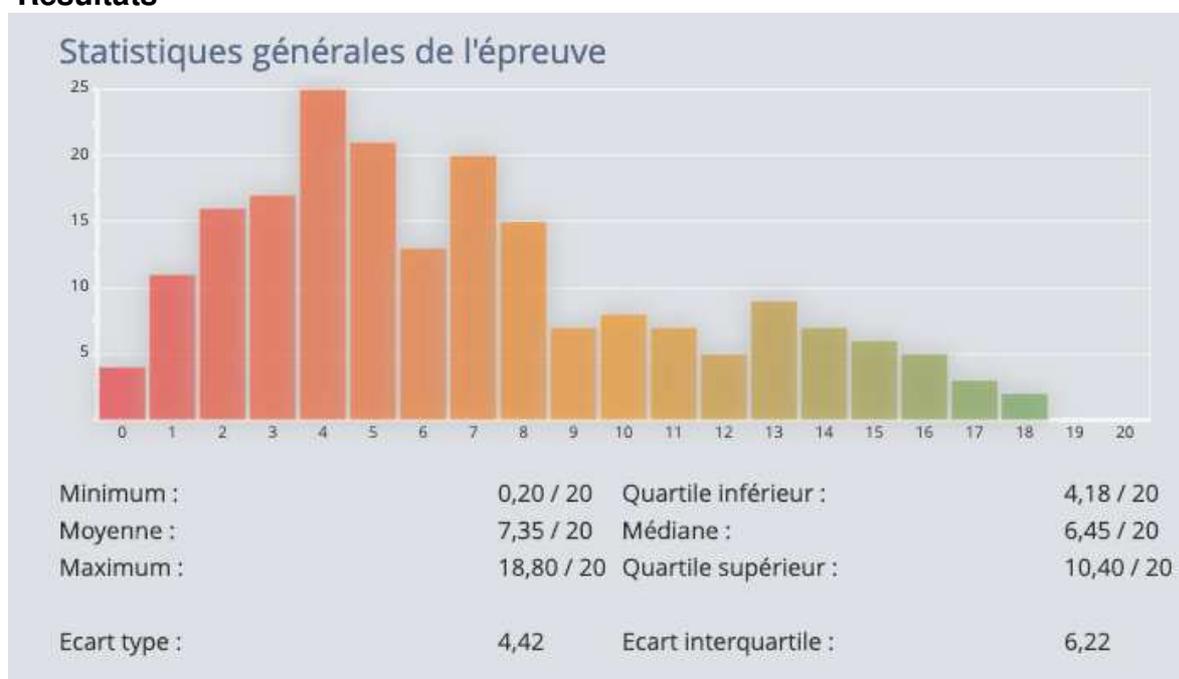
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉCRIT 1 - Première épreuve admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

Résultats



Rapport de jury

Cadre de l'épreuve

Durée : 5h. Coefficient 1.

L'**objectif de l'épreuve** est de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et techniques, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré et argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de spécialité.

Il est donc attendu une **composition rédigée et structurée mobilisant des connaissances** des champs disciplinaires composant les sciences et techniques médico-sociales au service d'une analyse et d'une argumentation rigoureuses.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le candidat doit être en capacité de dégager un questionnement prenant appui sur le sujet conduisant à la formulation d'une problématique, qu'il intègre en fil conducteur de la composition du devoir.

L'argumentaire construit doit répondre à cette problématique en s'appuyant sur des **connaissances actualisées précises et solides** du champ disciplinaire des sciences sociales et de la santé traitées au niveau M1 du cycle Master dans ses différentes dimensions : droit, sociologie et psychologie, économie, histoire et géographie, santé publique, sciences politiques.

En aucun cas, il ne s'agit de rédiger une note de synthèse, ni de conduire une étude ou un commentaire des documents proposés éventuellement en annexe. Toute paraphrase est à proscrire. La composition réalisée doit intégrer une exploitation pertinente des documents au service de l'argumentation.

La qualité de la structuration du devoir, la clarté du propos et la logique des idées doivent permettre **un réinvestissement dans un cadre professionnel**, à savoir un contexte d'enseignement. Il ne s'agit en aucun cas de proposer un cours ou une trace écrite utilisée en l'état par l'enseignant avec des élèves : le candidat doit dominer suffisamment le sujet en termes de connaissances et d'analyse pour permettre une ouverture pédagogique.

Le jury rappelle les compétences évaluées :

- Formuler une problématique contextualisée en adéquation avec le sujet ;
- Mobiliser des connaissances au service de l'analyse et de l'argumentation ;
- Exploiter les documents éventuellement fournis ;
- Argumenter de façon rigoureuse (démarche scientifique explicite) ;
- Construire un développement structuré et susceptible d'être réinvesti dans un enseignement (démarche didactique perceptible) ;
- Mettre en évidence les enjeux historiques, politiques, économiques, sociétaux... (démarche prospective) ;
- S'exprimer de façon claire et précise en mobilisant un vocabulaire scientifique et technologique (communication écrite).

Conseils méthodologiques et généraux

Le devoir doit être impérativement composé d'une introduction, d'un développement construit autour de parties articulées et d'une conclusion, toutes clairement identifiables dans le discours développé. Un plan détaillé n'est pas attendu, la copie doit être composée.

L'introduction permet d'inscrire le sujet dans un contexte, éventuellement de définir les notions et principes incontournables pour formuler une problématique et annoncer le plan. Cette problématique doit permettre d'explorer les différents aspects du sujet.

Le développement se construira alors autour de la réponse à cette problématique.

A cette fin, la mobilisation de connaissances est indispensable et doit se faire au profit d'une argumentation. Ainsi, la composition ne doit pas se réduire, ni à une juxtaposition de connaissances, ni à une simple présentation des documents.

Construit, fondé, le développement doit conduire à une **réflexion critique sur la thématique proposée**.

La conclusion doit répondre à la problématique proposée.

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le propos doit être nuancé sans jugements de valeur. Les opinions et les représentations personnelles n'ont pas leur place dans la composition.

Les connaissances mobilisées doivent correspondre à celles d'un niveau Master 1 dans le domaine. A cette fin, il est recommandé de se constituer une bibliographie actualisée.

La maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe et vocabulaire) est un prérequis élémentaire.

ATTENDUS

Compétences attendues	Sujet 2019
<p>Cerner et présenter les attendus du sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Annonce de la problématique et du développement</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Contextualisation : La place de la prévention dans les principes d'intervention utilisés par les politiques publiques • Capacité à problématiser et pertinence de la problématique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les moyens alloués aux politiques publiques de prévention sont-ils à la hauteur des ambitions affichées ? ○ La prévention, promotion et éducation à la santé deviennent-elles le nouveau paradigme des politiques de santé ? ○ Les politiques publiques actuelles veulent-elles plutôt prévenir que guérir ? • Annonce du plan
<p>Mobiliser des connaissances qui sont indispensables au traitement du sujet</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Connaissances actuelles, exactes et de bon niveau master qui constitue un socle capable d'être étoffé, dynamisé, complété</i> 	<p>Les principes d'intervention sanitaire évoqués Sur la complémentarité des concepts de prévention, promotion et éducation à la santé (PPE).</p> <p>Connaissances en économie de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part de l'investissement • Agrégats <p>L'évolution des politiques de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concept de politique de santé • Eléments du contexte actuel : vieillissement et chronicisation des pathologies / Déterminants de la santé • Passage d'une logique de tout curatif au sortir de la seconde guerre mondiale à la (ré) émergence de la PPE devant la montée des crises sanitaires • Perspective du coût lié à l'augmentation de l'espérance de vie, notamment avec perte d'autonomie qui nécessite d'anticiper la dégradation de la santé à venir d'une partie importante de la population

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Compétences attendues	Sujet 2019
	<p>Mise en œuvre des politiques de santé sur des territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs mis en œuvre • Déclinaison des plans et programmes nationaux par les ARS suivant les spécificités des territoires dans les Projets Régionaux de Santé (PRS) • Actions des collectivités territoriales et établissements de santé ; des organismes de protection sociale ; des associations ; des professionnels de santé ; des usagers <p>Le cadre législatif, réglementaire et politique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre européen et mondial (stratégies/chartes) • Lois : 4 mars 2002, 9 août 2004, 26 janvier 2016... • Plan national de santé publique • Stratégie Nationale de Santé...
<p>Exploiter les documents</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Prise en compte de la nature des documents et choix pertinent des données, informations</i> ○ <i>Utilisation pertinente dans l'argumentaire</i> 	<p>Utiliser les exemples de l'annexe 1 (mesures phares) pour illustrer le concept de prévention tout au long de la vie. Permet de souligner l'approche par parcours et l'accent mis sur la petite enfance (investissement social).</p> <p>L'annexe 2 permet de développer la réalité matérielle des efforts consentis par les pouvoirs publics, notamment la place de la promotion et de l'éducation à la santé => progression par rapport aux années précédentes / comparaison avec les enjeux exposés</p> <p>L'annexe 3 montre le poids relatif de la prévention institutionnelle dans la dépense courante de santé</p>
<p>Construire un développement structuré susceptible d'être réinvesti dans un enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un plan structuré • Liens logiques et transitions entre les éléments des différentes parties proposées. • Mise en évidence des points clés, éléments essentiels du développement • Intégration des connaissances et des éléments issus des documents (présence d'indicateurs qui illustrent la démonstration : mise en parallèle réalité des efforts économiques et enjeux de la PPE) • Conclusion en lien avec la problématique de départ • Démarche didactique perceptible et suffisamment cohérente pour être réutilisable

Compétences attendues	Sujet 2019
<p>Mobiliser l'histoire des sciences, élargir l'analyse vers des dimensions culturelle ou sociétale</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Pertinence des questionnements soulevés</i> 	<p>Présenter l'évolution historique des politiques de santé particulièrement sous l'angle des principes d'intervention. Faire référence au courant hygiéniste.</p> <p>Toute ouverture sur le questionnement : éthique, juridique, philosophique ...</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <p>La question du BigData et de la prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ciblage de la prévention par la technologie ; - maîtrise des coûts de prévention individuelle par le bigdata et l'intelligence artificielle - médecine prédictive et prévention <p>Questionnement historique sur le poids du « tout curatif » : impact des nouvelles technologies et courants idéologiques (transhumanisme, thérapie génique, « anti-vaccins », ...)</p> <p>Le lien entre prévention et responsabilité : les assurances ou la sécurité sociale feront-elles payer ceux qui ont fait des excès ?</p>
<p>S'exprimer</p>	<p>Syntaxe orthographe Utilisation des connecteurs logiques Vocabulaire scientifique et technologique adapté</p>

Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié :

- Un niveau de connaissances élevé, actualisé et une bonne maîtrise des différentes notions et concepts, mobilisés de manière pertinente ;
- Dans les meilleures copies, des connaissances très précises et l'appui de références en santé publique ;
- L'analyse de l'évolution de la mise en œuvre des politiques de prévention, de promotion et d'éducation à la santé à travers des concepts, des repères historiques, des dispositifs ;
- Une ébauche d'analyse systémique parfois proposée ;
- Des démonstrations abouties qui ont été valorisées ;
- Une exploitation judicieuse des documents. Par exemple, certains candidats se sont référés aux sources pour développer une partie de leur argumentation ;
- Des qualités rédactionnelles très satisfaisantes : un style neutre, un vocabulaire scientifique adapté, une structuration élaborée et pertinente.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le jury a relevé les faiblesses suivantes :

Au sujet de la problématisation :

- Des lacunes dans la démarche de problématisation, voire une absence de problématique ;
- Des problématiques se limitant à une reformulation du sujet ;
- Des problématiques hors-sujet basées sur des généralités ;
- Une problématisation non aboutie, qui conduit à une juxtaposition de questions, rendant difficile la proposition d'un développement cohérent ;
- Quelques problématiques annoncées auxquelles le développement ne répond pas ;
- Des copies ne répondent pas à la question posée ou détournent le sujet.

Le jury conseille donc aux candidats de prendre le temps de problématiser le sujet en appuyant ses questionnements sur des connaissances solides.

Au sujet de la mobilisation des connaissances :

- Des éléments de connaissances hors-sujet, incomplets, erronés, non actualisés voire inexistantes ;
- Peu de références aux politiques publiques ;
- Peu de références historiques ;
- Peu de références aux enjeux économiques et médico-sociaux ;
- Des développements sur la protection sociale sans pertinence ;
- Des références à des lois, en ne citant que l'année de promulgation de ces lois ;
- Des concepts définis qui n'apportent rien au traitement du sujet ;
- Un manque d'ouverture sur les enjeux sociétaux.

Le jury conseille donc aux candidats de traiter l'intégralité du sujet en appuyant son développement sur des connaissances actualisées.

Au sujet de l'exploitation des documents :

- Des annexes rarement exploitées au service d'une argumentation structurée et rigoureuse ;
- Des annexes mal interprétées ou mal analysées ;
- Des documents recopiés ou paraphrasés sur certaines copies.

Le jury rappelle qu'il s'agit d'une épreuve de connaissances, l'exploitation des documents doit nourrir une réflexion basée sur des connaissances solides et une analyse pertinente.

Au sujet de l'analyse et de l'argumentation :

- Manque de prise de recul sur le sujet ;
- Absence de conceptualisation ;
- L'utilisation récurrente de généralités, de lieux communs, pour construire l'argumentation ;
- Une argumentation peu rigoureuse au regard de la problématique soulevée.

Le jury conseille donc aux candidats d'adopter une démarche analytique rigoureuse.

Au sujet du développement :

- Manque de structuration du développement ou manque de fluidité entre les différentes parties ;
- Des parties peu ou pas équilibrées, des plans incohérents ou inexistantes ;
- Un développement qui ne correspond pas au plan annoncé ;



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- Un développement qui se limite à un catalogue de connaissances ou de définitions sans faire le lien avec la problématique ;
- De longs développements relatifs à l'histoire de la santé qui n'apportent pas d'éclairage au traitement du sujet ;
- Peu de définitions de concepts clés ;
- Un travail trop succinct qui ne permet pas de répondre de manière rigoureuse et approfondie à une problématique pourtant bien amorcée ;
- Des problèmes de méthodologie dans la construction des devoirs ;
- Quelques copies trop peu rédigées se bornant à une énumération de définitions, de propos, d'exemples, sous forme de tirets ;
- Des présentations schématiques totalement déconnectées d'un raisonnement et non compatibles avec les attendus de l'épreuve.

Le jury conseille donc aux candidats de structurer leur production au regard du sujet traité.

Au sujet de la syntaxe, l'expression et la qualité rédactionnelle :

- Une syntaxe et un niveau d'expression défaillants sur certaines copies ;
- Un travail insuffisamment rédigé pour une dissertation ;
- Des copies parfois rédigées dans un style inapproprié (utilisation de style familier, d'abréviations, ...) ;
- Une orthographe défaillante pour des étudiants de niveau master 1 ;
- Un manque de soin pour beaucoup de copies : ratures, écriture illisible et/ou trop dense...

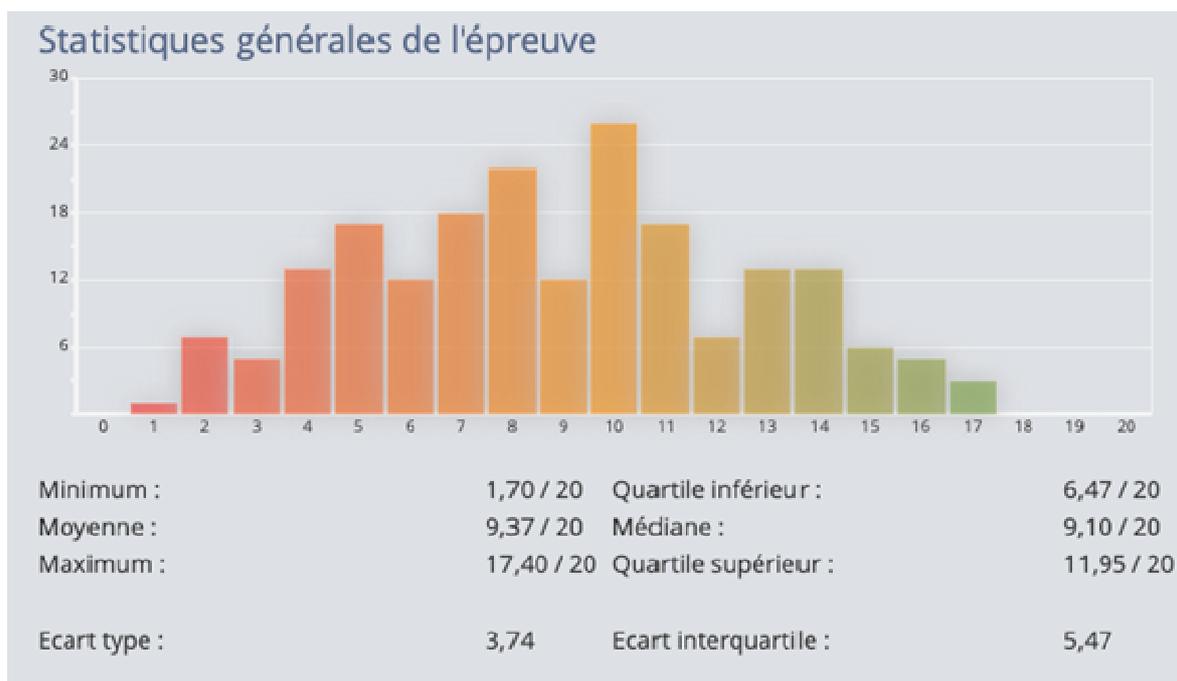
Le jury conseille donc aux candidats de soigner l'expression, l'orthographe et la calligraphie.

Le jury rappelle que les copies doivent être totalement anonymes. Par conséquent, tout élément possible de reconnaissance doit être proscrit : références à un métier, une région, un établissement d'exercice...

ECRIT 2 - Seconde épreuve d'admissibilité

Durée : 5 heures – coefficient : 1

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère Devenir Enseignant, <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.



Rapport de jury

Rappel de la définition de l'épreuve :

"L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans la section considérée, l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique :

- à conduire une analyse critique de solutions et de documents technologiques,
- à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques."

Partie 1 : Analyse de solutions et de documents techniques

Compétences évaluées et attentes du jury :

Rappel des compétences évaluées dans cette partie conformément à la définition de l'épreuve :

- mobiliser des connaissances actualisées, de niveau master ;
- exploiter d'une façon pertinente tous les documents du dossier (avec une prise en compte de leur portée politique, réglementaire ou technique) ;
- mener une analyse rigoureuse et contextualisée (conduite à l'aide d'une réflexion structurée et explicitée, en s'appuyant sur un questionnement critique) ;
- s'exprimer.

Sur les éléments de contenu :

Il était attendu du candidat qu'il conduise une analyse rigoureuse et contextualisée, accompagnée d'une réflexion s'appuyant sur un questionnement critique au regard des solutions proposées.

L'analyse devait porter sur la manière dont le dispositif PFIDASS agit sur les causes multifactorielles du renoncement aux soins, en mettant l'accent sur la dynamique partenariale et en s'interrogeant sur les limites du dispositif.

Il était donc nécessaire de mobiliser des connaissances précises, actualisées et complémentaires au dossier documentaire. Étaient notamment attendus :

- Le contexte institutionnel et gouvernance (Assurance maladie, ARS,...) ;
- L'élaboration des politiques de santé, protection sociale ;
- Le contexte socio-sanitaire, publics concernés ;
- Les inégalités de santé et d'accès aux soins/droits - Contexte psycho-social...
- Tout élément de connaissance actualisé, mobilisé de manière pertinente au regard du sujet.

Toutes ces connaissances doivent être au service de l'analyse.

En appui sur l'analyse critique de la nature des documents transmis, la sélection des informations dans le dossier documentaire devait permettre d'identifier :

- Les caractéristiques des publics concernés par le renoncement aux soins (profil, causes)
- La distinction entre non recours et renoncement aux soins
- La mise en place du dispositif reposant sur une méthodologie spécifique de l'expérimentation à la généralisation
- La place du projet local dans une dynamique nationale



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Sur la forme et la démarche :

Une **composition** se structure à l'aide d'une **introduction** permettant de présenter le contexte. Par ailleurs, l'introduction doit poser une problématique qui sera développée dans le corps de la composition, **de manière structurée**, avec parties et sous-parties.

Est donc attendu un raisonnement argumenté sous la forme d'une composition structurée, hiérarchisée, laissant apparaître un fil conducteur. Il devait s'appuyer d'une part, sur une réelle mobilisation de connaissances et, d'autre part, sur une exploitation pertinente des documents fournis en annexe au service de l'analyse.

Enfin, la **conclusion** pouvait permettre des questionnements critiques relatifs aux enjeux de la réponse présentée.

Observations :

Les correcteurs ont apprécié les devoirs structurés mettant en évidence les différentes parties du travail.

Le jury souligne l'importance de proposer des **écrits de qualité sur le plan de la syntaxe, de l'orthographe et de la mise en page**.

Le métier d'enseignant auquel aspirent les candidats exige la maîtrise de la langue française, ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire scientifique et technologique adapté. Il exige également que les candidats soient capables d'organiser leur pensée ainsi que l'explicitier avec clarté.

Les écueils portaient sur une méconnaissance des attendus et du niveau de l'épreuve, avec par exemple :

- L'absence d'une démonstration en réponse à la question posée.
- Une analyse du dispositif trop lacunaire ; pas de croisement entre les publics repérés et les apports du dispositif au regard du renoncement aux soins. Absence de prise de recul sur le dispositif, ses limites ;
- La réalisation d'une synthèse de documents voire un résumé de chaque annexe ;
- Le recopiage des annexes ;
- L'étude linéaire des annexes qui ne permet pas la mise en évidence des capacités d'analyse des documents transmis ni du raisonnement du candidat ;
- L'absence de connaissances ou des connaissances mal intégrées à l'analyse ou intégrées dans la réponse à la seconde partie de l'épreuve ;
- L'absence de contextualisation du sujet ;
- Un questionnement sur les enjeux inexistant ou insuffisant.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Partie 2 : Démarches pédagogiques

Compétences évaluées et attentes du jury :

Cette partie permet d'évaluer l'aptitude du candidat « à proposer des démarches pédagogiques en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, sociétaux, économiques, éthiques, écologiques ».

Rappel des compétences évaluées dans cette seconde partie, conformément à la définition de l'épreuve :

- respecter le cahier des charges pédagogiques ;
- construire une démarche pédagogique incorporant des données du dossier ;
- proposer des supports pédagogiques adaptés ;
- faire des liens avec les acquisitions des autres disciplines ;
- étendre la réflexion vers des enjeux sociaux ou culturels ou sociaux ou éthiques ou écologiques ;
- s'exprimer.

Le dossier documentaire doit être mobilisé pour l'analyse et pour la proposition de démarches pédagogiques.

Le jury attend que le candidat :

- intègre sa proposition dans le contexte d'enseignement proposé en tenant compte des éléments fournis (élèves, niveau de classe, pôle ...) ;
- propose une ou des démarches développées en se centrant sur les objectifs énoncés dans le sujet ;
- présente et justifie les objectifs à atteindre, les pré-requis nécessaires, les choix didactiques et pédagogiques, les outils ou supports qu'il propose d'intégrer à sa démarche ;
- utilise le dossier de façon pertinente (sélection des documents, des informations au regard des activités proposées) ;
- montre sa capacité à prendre le recul nécessaire afin de :
 - contextualiser son enseignement,
 - intégrer son expertise disciplinaire au service d'une pédagogie active,
 - mener une réflexion sur les enjeux sociétaux, éducatifs et culturels,
 - proposer et justifier des liens interdisciplinaires cohérents ;
- argumente sur une démarche pédagogique complète, structurée en cohérence avec la compétence visée et les objectifs fixés ;
- prend en compte l'élève, la classe et le groupe dans la démarche proposée ;
- favorise le questionnement et la réflexion chez l'élève ;
- propose et justifie des outils adaptés à la démarche pédagogique.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Observations :

Le jury a apprécié :

- La maîtrise du vocabulaire (disciplinaire, pédagogique) et les références au programme ;
- Une démarche pédagogique cohérente, pertinente et prenant suffisamment appui sur le dossier documentaire ;
- La place donnée à l'élève dans la mise en activité ;
- La projection du candidat dans la posture d'enseignant ;
- Certains candidats ont présenté des exemples de supports en s'inspirant des annexes et les ont complétés à l'aide d'autres sources pertinentes. Une justification était associée aux choix proposés.

Le jury a regretté :

- La méconnaissance des attentes de la formation en série ST2S ;
- Le simple développement de connaissances au regard des objectifs pédagogiques : il s'agit pour le candidat de présenter une démarche pédagogique non de répondre lui-même aux objectifs pédagogiques énoncés ;
- Des démarches modélisées, sans adaptation au contexte, trop sommaires ou non adaptées à une future posture d'enseignant ;
- L'absence de démarche (simple liste d'activités) ;
- Des supports et/ou outils cités mais non explicités et parfois inadaptés ;
- Une absence de justification de la démarche ou des supports choisis ;
- L'absence de liens avec les autres disciplines ;
- L'absence d'ouverture sur les enjeux sociaux, culturels, sociétaux ou éthique soulevés par le thème du sujet ;
- Un appui insuffisant, voire inexistant sur le dossier documentaire ;
- Certains candidats n'ont pas traité cette partie de l'épreuve.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent respecter les règles d'anonymat imposées par le concours et s'interdire tout élément de réponse qui permettrait une éventuelle identification.

La préparation à cette épreuve passe par l'appropriation des concepts au service d'une culture sanitaire et sociale et par la capacité à exploiter et à analyser des documents dans un contexte donné.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Cette épreuve nécessite également de se placer soit dans une démarche d'enseignement technologique soit dans une démarche d'enseignement professionnel selon le cahier des charges. Elle ne peut donc s'envisager sans une connaissance des objectifs des programmes, des moyens et des méthodes pédagogiques correspondants aux STMS en enseignement secondaire et des référentiels des diplômes de l'enseignement supérieur.

Les candidats devront avoir une vue d'ensemble du sujet pour en cerner la cohérence et la finalité. Les deux parties du sujet doivent être traitées de façon distincte. Les candidats doivent gérer leur temps au regard de l'exploitation des documents et de la construction de l'argumentaire.

En aucun cas, il ne s'agit de citer de manière isolée des théories, de recopier les annexes ou de faire des renvois vers celles-ci sans mise en évidence de ce que cela apporte à la réflexion développée.

Il est attendu une ouverture vers les enjeux sociétaux, culturels...

Les choix opérés doivent être analysés, justifiés et argumentés. Une réflexion critique et une prise de recul personnelle et professionnelle sont appréciées.

Une grande vigilance doit être portée à la qualité de l'expression écrite et au soin de la copie.

EPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve d'admission - Mise en situation professionnelle

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 11,11/20
- Meilleure note de l'épreuve : 19,5 /20
- Note la plus basse : 01,5/20

Exemple de sujet

Epreuve de mise en situation professionnelle

SUJET A

Organisation de l'épreuve

Première partie : Travaux pratiques	
1. <i>Activité pratique d'investigation et d'analyse</i>	4 heures
2. <i>Construction de la séquence de formation</i>	
Seconde partie : Oral avec le jury	
1. <i>Exposé</i>	30 minutes
2. <i>Entretien</i>	30 minutes

Cadre général du sujet

Vous enseignez les *Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de terminale de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)*.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Vous disposez de 4h en salle de TP multimédia. Durant ce temps, les membres du jury sont susceptibles de vous observer.

Les objectifs à atteindre dans cette séquence sont :

Pôle politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale.

Contenu	Objectifs et indications complémentaires	1	2	3	4
7 - QUELS POLITIQUES ET DISPOSITIFS DE SANTÉ PUBLIQUE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SANTÉ ?					
Politiques de santé publique :	L'étude des politiques de santé publique s'appuiera sur des documents d'approche et de nature variées.				
- Élaboration des politiques de santé publique	- Identifier, pour les acteurs intervenant dans un exemple de politique de santé publique, les différents types de mission (décision, conseil, financement, évaluation). - Justifier la nécessité d'une coordination des différents acteurs.				

PREMIERE PARTIE : TRAVAUX PRATIQUES

1. Activité pratique d'investigation et d'analyse

Samedi 23 juin, 7^{ème} journée internationale de lutte contre l'ambrosie

Un an après l'adoption de la loi de modernisation de notre système de Santé, les ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture ainsi que l'Observatoire des ambrosies rappellent l'importance de la mobilisation de tous pour lutter contre ces espèces au pollen très allergisant.

L'Ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.), se répand progressivement sur le territoire national. L'Ambrosie trifide (*Ambrosia trifida* L.), une autre variété d'ambrosie, se propage également en France. Ces espèces exotiques envahissantes se développent sur tout type de sols et, en particulier, sur les terrains nus ou peu couverts tels que les champs agricoles, les berges de rivières, les parcs et jardins ainsi que les zones de travaux.

Le pollen d'ambrosie provoque d'importantes réactions allergiques. Quelques grains de pollen par mètre cube d'air sont alors suffisants pour que des symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinites, conjonctivites, symptômes respiratoires tels que trachéite ou toux et parfois urticaire ou eczéma.

En Auvergne-Rhône-Alpes, région française dans laquelle l'Ambrosie à feuilles d'armoise est la plus présente, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a estimé qu'en 2017 plus de 660 000 habitants de la région (10% de la population régionale) ont dû consulter leur médecin en raison de troubles causés par cette plante, et les coûts sanitaires liés cette allergie sont estimés à 40,6 millions d'euros. [...]

Source : **Ministère des Solidarités et de la Santé**, *Ambrosie : agissons maintenant contre ces espèces au pollen très allergisant !*, communiqué de presse, disponible sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/ambrosie-agissons-maintenant-contre-ces-especes-au-pollen-tres-allergisant>, consulté le 5 janvier 2019.

Consigne de l'activité pratique :

Élaborer une carte heuristique montrant la diversité des acteurs mobilisés dans la lutte contre l'ambrosie.

2. Construction de la séquence de formation.

Concevoir, organiser la séquence de formation.

L'ensemble de cette partie doit permettre de préparer l'oral avec le jury.

Seconde partie : Oral avec le jury

1. Devant le jury, durant un exposé de 30 minutes, vous :

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations **conduites au cours des travaux pratiques** qui vous ont permis de concevoir et organiser votre séquence ;
- expliquerez vos choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

2. Durant 30 minutes en entretien avec le jury, vous pourrez être amené à :

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique ;
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

ANNEXES

Annexe(s)	Références
1	Décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses, Journal Officiel [en ligne], disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/26/AFSP1626935D/jo/texte , consulté le 5 janvier 2019.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Rapport de jury

Caractéristiques de l'épreuve

Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans la section considérée, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un environnement pluri technique, une organisation ou une mise en œuvre d'actions.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents : documents techniques tels que protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, études et documents pédagogiques. L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Le candidat est amené au cours de sa présentation orale puis lors de l'entretien à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à expliquer ses choix sur l'organisation de la séquence tant du point de vue didactique et éducatif que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

L'entretien peut également aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un accès à une bibliothèque scientifique et pédagogique. Il dispose notamment des textes des programmes scolaires et, éventuellement, de documents officiels complémentaires.

Objectifs de l'épreuve

Le candidat doit être capable de :

- réaliser des investigations en utilisant l'outil numérique, en lien avec la thématique ;*
- concevoir et d'organiser une séquence de formation ;*
- présenter la démarche méthodologique utilisée au cours de ses investigations ;*
- justifier ses choix pédagogiques et didactiques ;*
- s'exprimer avec clarté, précision et avec un vocabulaire technologique adapté ;*
- faire preuve de qualités relationnelles.*



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Préconisations du jury

Pour se préparer à cette épreuve, il est **fortement recommandé aux candidats d'avoir pris connaissance de l'ensemble des programmes** (enseignement d'exploration santé social¹, enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales, série ST2S), **des référentiels** (BTS ESF, BTS SP3S, BTS Diététique, DTS IMRT, DECESF,...) intégrant des modules relatifs aux sciences et techniques médico-sociales et des **documents d'accompagnement** de ces programmes ou référentiels. La connaissance de la **finalité** de chacune de ces formations et des enseignements qui peuvent être confiés à un enseignant de STMS est aussi à assurer. Il est également nécessaire que le candidat s'appuie sur une culture disciplinaire solide qu'il sache mobiliser aux différents temps de l'épreuve.

De même, le candidat doit s'assurer qu'il **maîtrise les techniques et outils numériques** sur un niveau universitaire correspondant au concours et aux enseignements vers lesquels il souhaite s'orienter. Les compétences du B2i sont attendues d'un futur enseignant, qui doit pouvoir les décliner dans des activités liées au champ disciplinaire, et savoir les mobiliser en appui à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de l'enseignement de STMS.

La maîtrise de la gestion de fichier, en local comme dans un cadre de type réseau ou intranet, est un fondamental du futur enseignant, attendu lors d'une telle épreuve.

Le jury rappelle que cette épreuve positionne le candidat dans la situation d'un enseignant qui prépare une séquence de formation (investigations, analyse de documents, transposition didactique, pédagogie,...), d'où le libellé de l'épreuve « mise en situation professionnelle ».

Ainsi, **l'activité de travaux pratiques correspond au travail préparatoire de la séquence à concevoir et organiser**. Le jury précise qu'il est indispensable que le candidat réponde explicitement à la consigne de l'activité pratique, dont il devra présenter la démarche méthodologique lors de son exposé.

Cette épreuve est une épreuve orale. Outre la qualité, la clarté de l'expression et la précision du vocabulaire technologique et pédagogique tant lors de l'exposé et de l'entretien que dans les supports présentés, le candidat doit montrer son aptitude à la communication : comportement dynamique, attitude d'écoute et d'échange avec le jury.

Le candidat doit aussi adopter une posture, un savoir-être conformes à une situation de concours national de la fonction publique et à l'exercice du métier d'enseignant. Ainsi, il est recommandé au candidat de prendre connaissance des [compétences professionnelles de l'enseignant](#)².

Enfin, il est rappelé que le candidat ne doit pas informer le jury de sa situation personnelle et professionnelle.

¹ A partir de la session 2020, Enseignement technologique optionnel Santé et social.

² Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013

Attentes du jury

Le jury prend en compte pour son évaluation, la capacité du candidat lors de l'exposé à :

- présenter sa démarche méthodologique pour le traitement de l'activité pratique (*choix opérés lors de l'organisation des données, de la démarche d'investigation menée, du traitement des données réalisé, ...*);
- présenter les résultats de cette activité en respect des consignes de l'activité pratique (*exemples issus de la session 2019 : carte heuristique, dossier documentaire, caractérisation d'un phénomène sanitaire ou social*) ;
- réinvestir, tout ou partie, des résultats de l'activité pratique dans la conception de la séquence en justifiant les choix opérés ;
- situer la séquence dans la progression annuelle ;
- présenter une séquence pédagogique³ qui réponde à des objectifs de formation en cohérence avec le cadre défini dans le sujet.

Lors de l'entretien, l'évaluation porte aussi sur la capacité du candidat à :

- préciser et compléter les éléments présentés au cours de l'exposé ;
- argumenter ses choix pédagogiques et didactiques et la place de sa séquence au regard des programmes ou référentiels ;
- aborder, en relation avec le sujet de la séquence, les interactions possibles avec d'autres disciplines et, d'une façon plus générale, la place de la discipline dans la formation de l'élève ou son éducation et l'intérêt de la concertation et du travail en équipe ;
- approfondir sa réflexion, envisager des remédiations.

L'évaluation intègre aussi la capacité du candidat à mener un exposé oral, à s'engager dans un échange, et à adopter une posture adaptée à un futur enseignant sur les différents axes présentés ci-dessus.

Analyses et remarques du jury

Le jury a apprécié les prestations qui ont montré :

- une bonne compréhension des consignes, tant dans la conduite des investigations, la réalisation des travaux pratiques, que dans la conception de la séquence ;

Au niveau méthodologique :

- des investigations rigoureuses allant éventuellement, avec pertinence, au-delà de la seule exploitation des documents fournis ;
- une mobilisation pertinente de l'outil informatique pour mener l'activité demandée ;
- une sélection de données ou de documents de qualité adaptée à l'objectif visé ;
- un lien pertinent entre l'activité pratique réalisée et la séquence proposée ;
- une rigueur de la démarche méthodologique ;
- une clarté et une structuration de la présentation ;
- une bonne gestion du temps lors de l'exposé ;

³ Remarque : la présentation détaillée d'une séance n'est pas exigée.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- une utilisation pertinente de l'outil informatique lors de l'exposé ;
- une argumentation étayée des réponses.

Au niveau pédagogique :

- une bonne utilisation des programmes et des référentiels ;
- une séquence structurée et pertinente ;
- des propositions pédagogiques judicieuses ;
- une proposition de démarches pédagogiques cohérentes, réalistes et approfondies :
 - une capacité à concevoir la séquence pédagogique au regard des objectifs ainsi que des compétences visées ;
 - un lien explicite et pertinent entre la séquence et une approche globale de la formation (*interdisciplinarité, travail en équipe, éducation à la citoyenneté, parcours d'orientation...*) ;
 - une capacité à penser l'utilisation du numérique au service de l'enseignement.

Au niveau de l'attitude :

- une posture professionnelle adaptée ;
- une capacité à se questionner, à prendre du recul et à proposer des remédiations ;
- une qualité d'écoute, de communication et d'adaptation.

Le jury a particulièrement apprécié les excellentes prestations de candidats qui ont su montrer des aptitudes à se projeter dans le métier d'enseignant.

Cependant, le jury a constaté des prestations de certains candidats qui ont montré des fragilités :

Au niveau du contenu disciplinaire, pédagogique et méthodologique :

- un non-respect des consignes ou une activité de TP non assurée, ce qui ne leur a pas permis de répondre aux attentes de l'épreuve ;
- une maîtrise trop fragile des compétences liées au numérique, qui n'a pas permis au candidat de mener l'activité demandée pour y prendre appui dans sa projection vers la mise en œuvre de son enseignement ;
- une absence de présentation de la démarche méthodologique et/ou des résultats de l'activité pratique ;
- un manque de rigueur et d'approfondissement dans la démarche méthodologique ;
- des propositions pédagogiques non cohérentes avec la demande formulée dans le sujet, ou parfois trop éloignées des exigences visées par la formation des élèves ;
- des lacunes dans les connaissances disciplinaires limitant le traitement du sujet tant dans la réponse à la consigne de l'activité pratique, que pour la construction de la séquence ;
- une argumentation insuffisante des choix pédagogiques ;
- une présentation trop détaillée de la série, des programmes, des poursuites d'études sans utilisation dans le traitement du sujet ou l'argumentation des choix réalisés ;
- un exposé des connaissances sur les thèmes du sujet trop développé au détriment de la présentation de la démarche méthodologique et de la séquence proposée ;



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- une méconnaissance du champ disciplinaire et de ses spécificités ;
- des citations de concepts pédagogiques, des références à des outils pédagogiques ou des méthodes sans adaptation ou déclinaison au sujet.

Par ailleurs, le jury a constaté pour certains candidats :

- un travail manquant de structuration lors de l'exposé et de la soutenance (incohérences, confusions, etc.) ;
- un manque de dynamisme ;
- un niveau d'expression insuffisant ;
- une difficulté de certains candidats à contrôler leur émotivité ;
- une utilisation partielle du temps imparti pour l'exposé ;
- une posture inadaptée à l'exercice du métier d'enseignant.

Ces éléments ont été pris en compte dans l'évaluation globale de la prestation.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Seconde épreuve d'admission Epreuve d'entretien à partir d'un dossier

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 11.40/20
- Meilleure note de l'épreuve : 20/20
- Note la plus basse : 01,40/20

Rapport de jury

Durée : 1 heure - Coefficient : 2

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité, d'en faire une analyse scientifique et technologique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en lycée. Les données scientifiques essentielles ainsi que les exploitations pédagogiques envisagées sont consignées dans un dossier réalisé et présenté par le candidat.

L'épreuve comprend une soutenance de trente minutes durant laquelle le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés et une proposition de séance choisie dans le cadre des programmes de lycée.

La soutenance est suivie d'un entretien, de trente minutes avec le jury, qui doit permettre de vérifier que le candidat a su s'interroger sur l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves. Il doit aussi mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations. Il permet en outre au jury d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Recommandations concernant quelques éléments de la définition d'épreuve :

Éléments extraits de la définition d'épreuve	Recommandations
<i>"l'aptitude du candidat à rechercher les supports de son enseignement"</i>	<u>Exemples de supports</u> : Rapport, compte-rendu, mémoire, textes juridiques ou administratifs, rapports d'enquêtes et outils associés, éléments de campagne de prévention et supports associés, vidéo, dossiers documentaires, extrait d'ouvrage de référence en lien avec l'environnement professionnel, articles de presse du secteur ou d'organismes spécialisés, etc.
<i>"dans la réalité et l'environnement professionnel des champs de la spécialité"</i>	<u>Supports</u> : <ul style="list-style-type: none"> - actualisés ; - en santé publique et en action sociale ; - issus du monde professionnel (structures sanitaires et sociales, dispositifs, etc.).
<i>"d'en faire une analyse scientifique et technologique"</i>	Analyser les supports : <ul style="list-style-type: none"> - dans un contexte scientifique (sociologique, économique, juridique, etc.) ; - et technologique (partant d'une problématique, politiques publiques, dispositifs, institutions, etc.) ; - en lien avec le thème traité.
<i>"et d'en extraire des exploitations pertinentes"</i>	<ul style="list-style-type: none"> - sélectionner le ou les supports, éventuellement, parmi ceux collectés ; - les adapter en vue d'exploitations pédagogiques.
<i>"pour son enseignement en lycée"</i>	A situer dans l'un ou plusieurs des enseignements correspondant au concours préparé : enseignement d'exploration « santé social », enseignements en sections de baccalauréat ST2S (<i>enseignement de STSS</i>), de BTS SP3S, BTS ESF et DECESF.
<i>"soutenance ... le candidat présente les éléments scientifiques et techniques abordés <u>et</u> une proposition de séance"</i>	Présenter de manière équilibrée, au cours de la soutenance, les parties : <ul style="list-style-type: none"> - scientifique/technologique ; - pédagogique.
<i>"l'inscription de l'exploitation pédagogique envisagée dans l'ensemble des progressions proposées aux élèves"</i>	Présenter : <ul style="list-style-type: none"> - une progression pédagogique ; - des liens possibles avec les autres disciplines technologiques et générales.
<i>"mettre en évidence une réflexion sur la démarche scientifique et sur l'appréciation des sources et informations"</i>	Argumenter l'ensemble de ses choix.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le dossier :

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages, annexes comprises. Il doit être organisé, rédigé et mis en forme.

Le jury attend :

Sur le fond :

- des dossiers présentant **l'analyse scientifique et technologique de supports**, sélectionnés par le candidat, issus de la réalité et de l'environnement professionnels des champs de la spécialité ;
- des dossiers structurés, documentés, présentant une analyse de qualité, rigoureuse, avec un bon niveau scientifique et technologique ;
- une analyse faite dans un objectif de construction d'un enseignement ;
- plusieurs exploitations pédagogiques possibles, dont une seule doit être détaillée ;
- des annexes pertinentes et référencées dans la partie scientifique et technologique ;

Sur la forme :

- des dossiers paginés, avec des annexes en nombre raisonnable ;
- des documents dont l'origine est clairement indiquée ;
- présence de bibliographie, de sitographie.

Le jury a apprécié les dossiers qui présentent notamment :

- une analyse pertinente, qui répond au niveau requis pour ce concours ;
- une réelle investigation pour construire une argumentation structurée ;
- une contextualisation, un ancrage institutionnel et/ou territorial.

Certains dossiers n'apparaissent pas conformes à la définition de l'épreuve :

- des "mémoires de recherche ou d'étude" réalisés dans le cadre des parcours de formation des candidats ;
- des dossiers qui présentent une compilation de documents techniques et scientifiques sans "fil conducteur", sans analyse ;
- des dossiers dont les sujets n'appartiennent pas au champ disciplinaire.

Le jury regrette que certains dossiers présentent une trame méthodologique (question de départ, problématique, hypothèse) purement formelle.

Le jury conseille aux candidats :

- de structurer les contenus du dossier par un plan clairement identifié ;
- de s'appuyer sur la partie scientifique et notamment des supports présentés pour élaborer la partie pédagogique ;
- d'analyser les supports pédagogiques utilisés ;
- de maîtriser tous les contenus du dossier ;
- d'anticiper les difficultés techniques qui pourraient être rencontrées (versions des logiciels, difficultés de connexion sur internet).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Si l'épreuve ne prévoit pas d'évaluation du dossier, sa réalisation, préparatoire à l'épreuve orale, doit permettre au jury, qui en prend connaissance avant la soutenance, d'apprécier la qualité du thème exploité, la pertinence et éventuellement la créativité, et l'innovation de la transposition pédagogique présentée.

Bien entendu, ces différents aspects sont repris lors de la soutenance orale.

La soutenance :

Le jury a apprécié :

Sur le fond :

- la qualité technique et scientifique des documents et informations proposées par le candidat : fiabilité, actualisation, justesse, pertinence, etc. ;
- la justesse de l'analyse des documents proposés ;
- la qualité de l'argumentation, de la démonstration ;
- la réflexion conduite à partir d'une problématique qui permet ensuite une exploitation des programmes ou des référentiels (fil conducteur de la réflexion conduite dans la partie scientifique et technologique) ;
- la présentation de ressources exploitées conduisant, avec un lien établi, à la conception et à la réalisation de documents pédagogiques adaptés au public ciblé ;
- l'inscription de l'exploitation pédagogique dans la progression proposée aux élèves, mobilisant une bonne connaissance de l'environnement professionnel et du champ disciplinaire ;
- une proposition de séance s'inscrivant de manière claire et rigoureuse au sein d'une séquence, elle-même inscrite dans une progression annoncée ;
- une formulation des objectifs pédagogiques ;
- la chronologie des séances en lien avec l'objectif de la séquence ;
- une séance adaptée aux objectifs fixés par le candidat en prenant en compte les pré-requis des élèves ;
- une utilisation pertinente du numérique dans la séance proposée ;
- une réflexion sur l'appropriation des acquis et des besoins des élèves au regard de la séance ;
- une proposition de supports (professeurs et élèves) liés à la séance. Par exemple « mémos destinés aux élèves, documents, schémas, supports numériques, etc. »

Sur la forme :

- une répartition équilibrée du temps d'exposé entre les apports techniques et scientifiques et l'exploitation pédagogique qui en est faite ;
- une utilisation adaptée et maîtrisée des outils de présentation ;
- une présentation dynamique, synthétique et structurée, détachée de l'écrit et des notes du candidat ;
- la maîtrise d'un vocabulaire technologique et pédagogique ;

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- une utilisation de la totalité du temps imparti (30 min) pour cette soutenance, qui doit être préparée.
- un support de présentation soigné et structuré exploité avec aisance et qui permet de prendre du recul sur le dossier présenté.
- un support de présentation synthétique qui apporte un réel éclairage au sujet traité.

L'entretien :

Le jury a apprécié :

- les capacités d'écoute, d'échange des candidats qui vont au-delà de la simple réponse à un questionnement ;
- la capacité des candidats à argumenter les choix des méthodes et outils pédagogiques exposés, en se projetant dans un contexte d'enseignement, en allant au-delà d'une simple énumération livresque ;
- les capacités d'adaptabilité et de prise de recul qui s'appuient sur une bonne connaissance des formations et des programmes ;
- la capacité à remédier aux limites et aux insuffisances éventuelles des supports présentés ;
- la capacité à situer son enseignement dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- la capacité à prendre en compte l'élève et ses besoins dans un groupe classe ;
- la maîtrise de la syntaxe et du vocabulaire ;
- une posture professionnelle correspondant à celle d'un enseignant ;
- une connaissance générale du fonctionnement d'un établissement scolaire ;
- une connaissance des programmes, référentiels et la finalité des formations ;
- l'actualisation des connaissances des candidats, sur les dispositifs institutionnels et sur les réformes de l'Éducation Nationale.

Ainsi, le jury conseille aux candidats de s'informer sur le fonctionnement d'un établissement scolaire, de rencontrer des professeurs de STMS certifiés et/ou des agrégés de SMS et d'observer quelques séances afin d'appréhender les démarches pédagogiques mises en œuvre et d'éviter des confusions entre les baccalauréats technologiques et professionnels.

Pour tous les candidats, le jury a systématiquement évalué les capacités à :

- savoir transmettre les principes de la vie démocratique, les valeurs de la République et les transférer dans la pratique pédagogique ;
- aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions et des croyances ;
- savoir argumenter et respecter la pensée des autres ;
- respecter les principes éthiques ;
- lutter contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

CONCLUSION

L'analyse des résultats de l'admissibilité de cette session amène, comme pour la session précédente, le jury à rappeler aux candidats, que la maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline, ainsi que la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent élèves ou étudiants sont évaluées lors des épreuves.

La première épreuve d'admissibilité engage à la construction d'un développement en réponse au sujet proposé et requiert ainsi à la fois des connaissances précises, actuelles mais également une démarche rigoureuse d'explicitation, d'argumentation et une expression claire. La seconde épreuve d'admissibilité invite le candidat à analyser la solution technique présentée puis à exploiter et utiliser différents types de documents dans le cadre d'un travail sur des supports d'enseignement visant un ou des objectifs de formation spécifiés.

Le jury a, cette année encore, apprécié lors de l'admission des prestations de très grande qualité, témoignant d'une réflexion tant sur la démarche que sur la stratégie pédagogique et de la projection dans le métier futur.

La première épreuve d'admission vise un travail de conception, qui prend appui sur le numérique et intègre une réflexion sur son utilisation dans la démarche pédagogique. La place du numérique doit être interrogée dès la phase de conception de la séquence, des séances.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un enseignement technologique, qui se fonde sur un permanent aller-retour entre l'approche du réel pour comprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou faire, la présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ de la santé et du social et exploité pour un enseignement, complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant.

Bien sûr il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des programmes ou référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves et étudiants.

Se familiariser avec le lycée, rencontrer des enseignants de sciences et techniques médico-sociales mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPET et au CAFEP. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

REMERCIEMENTS

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur, Madame la directrice déléguée aux formations technologiques et professionnelles du lycée la Martinière Duchère à Lyon, ainsi que les personnes qui ont été chargées de la maintenance informatique, de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration des candidats et des membres de jury pour l'aide efficace apportée lors des épreuves d'admissibilité et d'admission qui ont eu lieu cette année encore dans d'excellentes conditions.

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire du CAPET externe sciences médico-sociales au ministère de l'éducation nationale pour son efficacité et son dévouement auprès du directoire, des membres du jury et des candidats.